

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 03 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, en séance ordinaire après convocation légale sous la Présidence de Madame BRUNET Dominique, Maire

Etaient présents : Mmes BRUNET Dominique, FONTAINE Denise, MASSE Marie-Claude, BOUGAULT Emmanuelle, THOUVENIN Catherine et M. DUBOIS Alain, GAUDIN Franck, HURÉ Ghislain, GOURBILLON Jean-François.

Etait excusé : M. BRUNET François

Mme MASSE Marie-Claude a été nommée secrétaire

*Date de convocation : 30 mars 2018*

*Date d'affichage : 30 mars 2018*

**ORDRE DU JOUR**

**1. Budget assainissement**

- ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2017
- ⇒ Approbation du Compte Administratif 2017
- ⇒ Affectation des résultats
- ⇒ Proposition du Budget Unique 2018

**2. Budget commune**

- ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2017
- ⇒ Approbation du Compte Administratif 2017
- ⇒ Affectation des résultats
- ⇒ Proposition du Budget Unique 2018
- ⇒ Vote des taux d'imposition

**3. Questions et invitations diverses**

**Observation sur le procès-verbal du 06 mars 2018**

*Sans aucune observation, le Procès Verbal est approuvé à l'unanimité.*

**N° 2018-04-016 Approbation du compte de gestion-assainissement exercice 2017**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des état de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### N° 2018-04-017 Approbation du compte administratif-assainissement exercice 2017

Madame le Maire donne la parole à M. VIANO, Receveur Municipal afin qu'il fasse la lecture du Compte Administratif 2017

Considérant qu'au moment du vote, Mme le Maire doit quitter la séance, il a été décidé que la 1<sup>ère</sup> adjointe la présidera

Le Compte Administratif s'établit ainsi :

Résultat global :

- Excédent section d'exploitation : 9 889.48 €
- Déficit section d'investissement : - 5 028.90 €

Après avoir entendu le rapport de M. VIANO,

Hors de la présence de Mme le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif du budget assainissement 2017

### N° 2018-04-018 Affectation du résultat budget assainissement

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du Compte Administratif 2017 et l'ayant adopté, constate que ce dernier présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

2017	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
INVEST	- 6 066.92	0.00	1 038.02	- 5 028.90
FONCT	10 141.14	8 500.00	8 248.34	9 889.48
TOTAL	4 074.22	8 500.00	9 286.36	4 860.58

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Déficit d'investissement	5 028.90
Restes à réaliser - dépenses	0.00
Restes à réaliser - recettes	0.00
= part minimum à affecter à l'investissement	5 028.90
- reprise du solde de clôture en fonctionnement	9 889.48
Solde de clôture disponible	4 860.58

Décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter le Résultat comme suit :

- |                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| • <i>Compte R 1068 affectation</i> | 5 028.90 € |
| • <i>Compte D 001</i>              | 5 028.90 € |
| • <i>Compte R 002</i>              | 4 860.58 € |

### N° 2018-04-019 Approbation du budget assainissement exercice 2018

Monsieur VIANO receveur municipal, présente au conseil municipal le budget assainissement, exercice 2018 ;

Après exposé de M. VIANO, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le budget assainissement exercice 2018, tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	24 295.66 €	24 295.66 €
Section d'investissement	23 053.36 €	23 053.36 €

### N° 2018-04-020 Approbation du compte de gestion budget communal 2017

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des état de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### N° 2018-04-021 Approbation du compte administratif 2017 budget communal

Madame le Maire donne la parole à M. VIANO, Receveur Municipal afin qu'il fasse la lecture du Compte Administratif 2016.

Considérant qu'au moment du vote, Mme le Maire doit quitter la séance, il a été décidé que la 1<sup>er</sup> adjointe la présidera

Le Compte Administratif s'établit ainsi :

Réalizations de l'exercice			DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	de		138 642.80
	Section d'investissement		74 230.35	82 816.81
Reports de l'exercice 2016	Report section de fonctionnement			137 184.52
	Report section d'investissement			16 997.78
Total réalisations + reports			212 873.15	386 996.07
Restes à réaliser	Section investissement			1 575.00
TOTAL	Fonctionnement		138 642.80	287 181.48
	Investissement		74 230.35	101 389.59
	total		212 873.15	388 571.07

Après avoir entendu le rapport de M. VIANO,

Hors de la présence de Mme le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **approuve** le compte administratif du budget communal 2017.

### N° 2018-04-022- Affectation du résultat budget communal

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du Compte Administratif 2017 et l'ayant adopté, constate que ce dernier présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

2017	Résultat de clôture N-1	Part affectée l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	16 997.78	0.00	8 586.46	25 584.24
Fonctionnement	137 184.52	0.00	11 354.16	149 308.68
TOTAL	154 182.30	0.00	19 940.62	174 892.92

Suite à l'intégration du CCAS pour 770.00 euros

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017	
Excédent d'investissement	25 584.24
Restes à réaliser en dépenses	0.00
Restes à réaliser en recettes	1 575.00
= part minimum à affecter à l'investissement	0.00
- reprise du solde de clôture en fonctionnement	149 308.68
Solde de clôture disponible	149 308.68

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat comme suit :

001 solde d'investissement reporté	25 584. 24 en recette d'investissement
002 résultat de fonctionnement reporté	149 308.68 en recette de fonctionnement
1068 affectation	0.00 en recette d'investissement
Restes à réaliser en dépenses	0.00 en dépense d'investissement
Restes à réaliser en recettes	1 575.00 en recette d'investissement

### N° 2018-04-023- Vote des taux des taxes directes locales pour 2018

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2018 : taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide une revalorisation des taux d'imposition des taxes directes locales de 1%

	Rappel taux 2017	Taux 2018
Taxe Habitation (TH)	9.14 %	9.23 %
Taxe Foncière Bâti (TFB)	13.90 %	14.04 %
Taxe Foncière non Bâti (TFNB)	38.90 %	39.29 %

### N° 2018-04-024 Approbation du budget communal 2018

Monsieur VIANO, receveur municipal, présente au conseil municipal le budget communal, exercice 2018 ;

Après exposé de M. VIANO, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le budget communal exercice 2018, tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	284 037.83 €	284 037.83 €
Section d'investissement	88 157.36 €	88 157.36 €

Monsieur VIANO, trésorier, souligne que la situation financière de la commune de Pussigny est très bonne.

Le Maire  
Mme Dominique BRUNET

La secrétaire  
Mme Marie-Claude MASSE



Les membres présents	signature
Mme Denise FONTAINE	
M. Alain DUBOIS	
Mme Emmanuelle BOUGAULT	
M. Franck GAUDIN	
M. Ghislain HURÉ	
Mme Catherine THOUVENIN	
M. Jean-François GOURBILLON	